



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le débat qui sera animé par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) à partir du second trimestre 2018, lequel a déjà été lancé par différentes chaînes audiovisuelles, intéresse au premier chef le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane (CEB), compétent pour rendre un avis sur les projets industriels et miniers ou offshore.

A ce titre, son Président, Monsieur Patrick Lecante, Maire de Montsinéry-Tonnégrande et Administrateur de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), avait rappelé dans une lettre ouverte adressée à Monsieur le Préfet de Région, le 10 juillet 2017, la nécessaire transparence des éléments du dossier qui seront soumis à avis s'agissant tout particulièrement du projet minier « Montagne d'Or » à Saint-Laurent-du-Maroni.

L'Administration préfectorale, en réponse, indiquait que : « Compte-tenu de tous les éléments fournis et de l'importance considérable des enjeux, sociaux, économiques et environnementaux de ce projet, la CNDP a décidé que la saisine du 26 juin 2017 de la Compagnie Minière "Montagne d'Or" était irrecevable en l'état actuel de son contenu ».

Dès lors, le CEB souligne à nouveau l'exigence d'un débat public serein et éclairé sur l'avenir sanitaire, économique, social et environnemental de la Guyane et de toutes ses populations, sur la base d'une véritable expertise indépendante des composantes d'un dossier encore à produire à ce jour par la société multinationale et/ou par ses principaux défenseurs locaux.

Cette exigence a aussi été réitérée auprès des principaux Ministères concernés, à savoir : le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Ministère des Outre-Mer.

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 08 Décembre 2017

Patrick LECANTE

Maire de Montsinéry-Tonnégrande Président du Comité de l'Eau et de la

Biodiversité de Guyane

Administrateur de l'Agence Française pour

la Biodiversité



